

**Cinquième Conférence des ministres africains chargés
de l'enregistrement des faits d'état civil**
Lusaka, 14-18 octobre 2019

CRMC5/2019/9

Document de travail

Session 3.2. Systèmes électroniques d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil : ce que les pays doivent prendre en compte pour moderniser leurs systèmes

Thème de la Conférence :

*Des systèmes innovants d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des
statistiques de l'état civil : fondement pour la gestion de l'identité juridique*



APAI-CRVS
Pour que chacun soit visible en Afrique

Décennie du repositionnement
de l'enregistrement des faits
d'état civil et des statistiques
de l'état civil en Afrique
2017-2026

I. Introduction

1. La Cinquième Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil a pour principal objectif d'examiner les moyens possibles d'adopter une approche holistique et intégrée pour accélérer, dans un esprit novateur, l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil (systèmes CRVS) et des systèmes de gestion de l'identité nationale, afin de réduire la fracture identitaire en Afrique et de contribuer à la réalisation de la cible 16.9 des Objectifs de développement durable.

2. Des interfaces peuvent être mises en place entre les systèmes CRVS électroniques modernes et les systèmes de gestion de l'information dans plusieurs secteurs, permettant un accès plus facile et plus efficient aux services publics essentiels que sont l'éducation, la santé, la protection sociale et les services financiers. Ce faisant, il est possible de produire des statistiques de l'état civil en temps réel pour assurer la planification et le suivi des programmes aux divers niveaux de l'administration, national et infranational. Alors que la plupart des pays d'Afrique sont en train de moderniser leurs systèmes CRVS, de nombreux facteurs vont être déterminants dans leurs choix, notamment les questions de savoir s'il faut construire un logiciel sur mesure ou en acheter un en vente dans le commerce, s'il vaut mieux utiliser un serveur centralisé localement ou un service en nuage, et quels processus suivre pour numériser les registres sur papier.

Logiciel sur mesure ou en vente libre dans le commerce ?

3. Nous allons examiner les avantages et les inconvénients de la création d'un nouveau logiciel ou de l'achat d'un logiciel existant pour les systèmes CRVS. L'avantage de créer un logiciel sur mesure est qu'il peut être construit pour répondre précisément aux besoins de chaque pays, mais cela présente des inconvénients, notamment parce que cela peut prendre des années, qu'il faut recruter des développeurs de logiciels extrêmement qualifiés et qu'il est impossible de savoir s'il fonctionnera comme prévu. En achetant un logiciel existant dans le commerce pour leurs systèmes CRVS, les responsables peuvent examiner les logiciels en vente sur les marchés qui ont déjà été testés sur le terrain et dont le fonctionnement a été vérifié, pour choisir celui qui répond le mieux aux besoins de leurs pays et qu'ils ont les moyens de se procurer. Un bon logiciel doit pouvoir assurer toutes les fonctions essentielles des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil. Les différences d'un pays à l'autre sont le plus souvent des détails relatifs aux informations qui doivent être saisies au moment de l'enregistrement, aux procédures opérationnelles, aux cadres de présentation et aux interfaces avec les autres systèmes de gestion de l'information.

4. Les gouvernements s'inquiètent en général de devenir captifs d'un fournisseur, c'est-à-dire de dépendre de ce seul fournisseur pour assurer la gestion de leurs systèmes. Ils doivent veiller à ce que des mesures préventives soient incluses dans le contrat de vente du logiciel, leur donnant le droit de le tester et de ne conclure la vente qu'après s'être satisfaits de son bon fonctionnement. Ils doivent aussi s'assurer d'avoir toujours entièrement le contrôle sur les données. Celles-ci doivent être encryptées afin que de tierces parties ne puissent avoir accès aux données confidentielles de l'enregistrement des faits d'état civil. Enfin, le code source doit être protégé : soit en séquestre, au cas où le fournisseur ferait faillite, soit par une option de rachat.

5. Les pays peuvent actuellement choisir parmi de nombreux logiciels d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil dont les capacités, les caractéristiques et les prix varient. Il s'agit notamment des logiciels suivants : WCC (HERA), Plan International (OPENCRVS), Object Consulting (CRVSNOW), Canadian Bank Note (Identification nationale et état civil), DelaRue (DLR Identify™ for CRVS), Digitech (État civil), KP VTI (Systèmes d'enregistrement des faits d'état civil), Axiell Group (Registres et statistiques de l'état civil), Genesis (WebLE), Promadis (Registre des naissances, décès et mariages) et iCIVIL.

6. Pour de nombreux pays, la priorité est de plus en plus de faire en sorte que chaque personne ait à la naissance un numéro d'identification unique et que l'enregistrement des faits d'état civil, y compris ce numéro unique d'identification, soit relié aux services publics essentiels : éducation, santé, protection sociale et services financiers. Alors que les systèmes CRVS électroniques modernes peuvent rendre ces processus plus efficaces et efficaces, la plupart des pays à faible revenu continuent d'utiliser des registres papiers pour l'enregistrement des naissances, des décès, des mariages et des divorces, registres papiers qui sont souvent la cause de l'inefficacité et de la durée des procédures de récupération des actes de naissance, de délivrance des copies, d'archivage et de partage des données avec les autres agences.

Serveur de données centralisé localement ou service en nuage ?

7. Les avantages et les inconvénients des centres locaux de données et des solutions en nuage sont décrits en détail dans une publication qui va sortir prochainement : McDowall, B. et S. Mills (2019), *Cloud-based Services for Electronic Civil Registration and Vital Statistics Systems. Journal of Health, Nutrition and Population*. [publication prochaine en anglais ; le lien permettant d'y accéder sera communiqué ultérieurement].

Numérisation des registres papiers

8. Lorsque les pays mettent en place des systèmes CRVS électroniques, les nouveaux enregistrements des faits d'état civil, tels que les naissances et les décès, sont saisis dans la base de données électroniques. Mais le système électronique ne peut avoir accès aux anciens registres papiers. On peut surmonter ce problème en numérisant les données des registres papiers et en les indexant pour les entrer dans les systèmes électroniques, ce qui offre aussi la possibilité d'assigner un numéro unique d'identification.

9. Il faut d'abord créer une image numérique des documents papiers, soit en les scannant soit en les photographiant. On doit ensuite indexer ces images numériques en inscrivant les données spécifiques qui y sont associées (nom, sexe, date et lieu de naissance) pour permettre les recherches et récupérations futures de ces images. L'indexation peut être partielle (avec juste quelques données saisies) ou complète (en saisissant toutes les données figurant dans l'image). Le processus de numérisation des actes de naissance de la Gambie sera présenté.

II. Questions à examiner

1. Quels sont les principaux aspects à prendre en compte pour choisir un logiciel pour les systèmes CRVS et les systèmes d'identification électronique de votre pays ?
 2. Quels sont les principaux aspects à prendre en compte pour décider si les données des systèmes CRVS de votre pays doivent être conservées dans un centre local de données ou dans un service en nuage ?
-